

pris que nous ne pouvions pas ramener à présent sur le tapis toute la question du système de pensions et, par conséquent, nous avons fait une proposition générale comportant qu'il faudrait voir aux besoins des nécessiteux jusqu'à ce que la Chambre eût l'occasion d'étudier toute la question des pensions.

Nous avons fait une autre proposition par rapport au paiement des chèques remis aux soldats canadiens enrôlés dans l'armée impériale. Les dépenses à ce sujet ne sont pas très considérables.

Nous avons fait ensuite deux propositions formelles, dont l'une demandait qu'il fût prêté de l'argent aux soldats invalides qui auraient suivi le cours de rééducation professionnelle, pour leur permettre de s'acheter les outils et l'installation nécessaires à l'exercice du nouveau métier qu'ils auraient appris. Cela signifie non pas qu'on pourvoira à leur établissement, mais seulement à l'achat des outils qui leur seront nécessaires pour exercer le métier qu'ils auront appris, comme, par exemple, le métier de charpentier, de forgeron ou de cordonnier. L'autre proposition demandait qu'il fût prêté de l'argent aux invalides pour fins d'instruction. On nous a fait remarquer que certains soldats, par exemple, les élèves d'une université ou certains autres qui avaient commencé à faire un cours d'études, toucheraient, il est vrai, une pension à titre d'invalides, mais qu'ils n'auraient pas la capacité voulue pour gagner de quoi poursuivre leurs études, et l'on a suggéré une disposition en vertu de laquelle il pourrait être prêté de l'argent, selon le cas, à ceux d'entre eux qui seraient reconnus comme ayant vraiment besoin de cette aide.

On a jugé qu'il serait à propos d'accorder des prêts. On a fait de plus certaines propositions concernant la probabilité du chômage au cours de l'hiver prochain. Si l'on en croit les témoignages rendus devant le comité, il y a actuellement 30,000 soldats rapatriés qui sont sans emploi. Aucun témoignage n'a été rendu, et je crois bien que la chose était impossible, qui soit de nature à nous fixer sur le nombre de soldats qui cherchent de l'ouvrage à l'heure actuelle, mais on a dit qu'il y en avait environ 30,000. On a estimé en plus qu'au cours de l'hiver prochain il y aurait de 50 à 60,000 soldats rapatriés qui seraient sans ouvrage, mais il ne s'ensuit pas que nous serons tenus de trouver de l'emploi pour tous ces gens. Tout ce que le comité propose, c'est que nous nous occupions surtout des cas de nécessité ou de misère et aussi d'établir des moyens sûrs à cette fin. Le Gouverne-

ment n'a pas eu le temps de décider quelle serait la forme de cette organisation, mais je crois qu'il est absolument essentiel que l'organisation qu'on établira soit de nature à empêcher que l'argent fourni soit dépensé inutilement.

M. THOMPSON: Je tiens à signaler à l'attention du comité une question qui a tout particulièrement trait au territoire que je représente. Il en est question à la page 34 du rapport, partie huit, "Propositions couchées par écrit", paragraphe 2. Cette question est également comprise dans un mémoire en date du 29 août 1919, qui émane du comité du rétablissement des soldats du Yukon.

Le mémoire fait savoir qu'un grand nombre de soldats sont retournés dans le Yukon et que les conditions auxquelles ces soldats ont à faire face dans cette partie du pays sont comme suit:

1. Considérant que le territoire est essentiellement une région minière;
2. Que pendant la guerre ce district a fourni plus que sa part en hommes et en argent;
3. Que ce district n'a retiré aucun avantage provenant des activités industrielles amenées par la guerre; et que les plans de construction d'habitations ouvrières projetés par le Gouvernement ne peuvent aucunement servir dans cette région;
4. Que pendant les mois d'hiver il y a peu d'ouvrage dans ce district et qu'un grand nombre des soldats rapatriés n'ont pas de quoi les sustenter l'hiver prochain;
5. Que les compagnies minières de cette région possèdent de grandes étendues de terrains aurifères qui pourraient être exploités avec profit au cours de l'hiver par les soldats rapatriés et qu'il y a aussi d'autres terrains que ces soldats pourraient exploiter avec avantage pendant l'hiver si on leur accordait une assistance financière quelconque.

En conséquence, le comité décide de demander qu'à la prochaine session du Parlement il soit voté des crédits nécessaires pour le prélèvement d'une somme de \$30,000 devant être appropriée au bénéfice des soldats rapatriés du Yukon afin d'aider à leur rétablissement, soit pour travailler les terrains sur lesquels des découvertes ont été faites ou pour leur permettre de faire de nouvelles découvertes d'or et d'argent. Dans chaque cas un arrangement devra être conclu avec le soldat rapatrié qui reçoit telle assistance et par lequel la somme qui lui aura été avancée sera une charge de premier privilège sur la propriété acquise ou le minéral qu'il pourra en retirer.

Le comité est d'avis qu'un tel plan sera avantageux non seulement à la localité en général, mais qu'il apportera une solution heureuse au problème du chômage des soldats rapatriés dans ce territoire au cours de l'hiver prochain.

Ce mémoire a été soumis au comité dont mon honorable ami est le président et, comme je l'ai dit, il a été consigné à la page 34 du rapport. Cependant, en parcourant les pages de ce rapport, je constate qu'on